

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 224

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 10

À la première phase de l'alinéa 30, substituer au mot :

« janvier »

mot :

« septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements précédents, il s'agit d'un amendement technique visant à aménager le transfert aux régions de leur nouvelle compétence en matière d'information sur les métiers.

Il s'agit de reporter à la date du 1^{er} septembre 2010 la mise à disposition à titre expérimental des agents des centres d'information et d'orientation, en cohérence avec le report demandé précédemment sur le transfert de compétences.